

Eccles, Natalie

De: Jean-Claude Labossière [jclabos@hotmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 11:59
À: Greffe
Cc: info@cqlpe.ca
Objet: Observation de M. Jean-Claude Labossière
Pièces jointes: Frais de protection d'ondes électromagnétiques.pdf

Objet: Dossier R-3964-2016 Compteur électromécanique - Conservation pour les abonnés d'H-Q le requérant et de l'inventaire de ceux désinstallés

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

800 rue du Square-Victoria, bureau 2.55, Montréal, Québec H4Z 1A2

Bonjour Madame,

Je fais partie des personnes électrosensibles qui doivent investir depuis des années pour se protéger des ondes électromagnétiques afin de continuer à travailler tout en conservant leur santé, voir en pièce jointe une facture d'un dispositif de protection datée de mai 2012.

Je désire vous faire part de mon extrême inquiétude quant à la possibilité q'Hydro-Québec offre uniquement des compteurs non communicants électroniques plutôt qu'électromécaniques, et ce avec l'éventuelle approbation de votre organisation.

Comme vous savez, les compteurs non communicants électroniques ne conviennent pas aux personnes électrosensibles comme moi, ou à celles en voix de le devenir, compte tenu que ces appareils sont susceptibles de générer de l'électricité sale en créant, par l'intermédiaire de la ramification interne de fils électriques d'une maison, une source de smog électromagnétique. Je crains de ne pas pouvoir, comme les milliers d'autres personnes électrosensibles ou en voix de le devenir, tolérer ce smog.

Par ailleurs, la Régie se doit de ne pas ignorer les faits que tous les compteurs électroniques fabriqués en plastique inflammable risquent tôt ou tard de prendre feu, ce qui est impossible pour les compteurs électromécaniques en verre et en métal. Ces risques d'incendies se sont d'ailleurs avérés réels sur ce type de compteurs installés dans des résidences.

Par conséquent, il est hautement souhaitable que les clients d'Hydro-Québec qui désirent conserver, sans frais additionnels, les compteurs électromécaniques puissent le faire. Et que, les compteurs de ce type déjà désinstallés soient conserver, voire remis à niveau par Hydro Québec, pour être éventuellement installés chez les abonnés qui en font la demande et ce sans frais additionnels.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette lettre. Je suis confiant qu'une organisation comme la vôtre, qui a intrinsèquement pour mission de rechercher le bien du public, prenne, avec courage, les décisions les plus éclairées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Claude Labossière

613 rue Sigouin, Gatineau, Québec J8P 5H7

nom, mon adresse postale et mon adresse de courriel - ma lettre d'observation au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures avant de le faire.

S. E. I. C. sa.

Certifiée ISO 9001

Société d'Exploitation Industrielle & Commerciale sa. tel. (41)(22) 732*5540 - fax *2534
3 rue du Léman - CH. 1201 - GENEVE - Suisse. E-mail : seic@pingnet.ch
N° de TVA Suisse: 146.246

Protections EMF-BIOSHIELD® from A_NOX®/Technology

Geneva 03 mai 2012

Jean-Claude LABOSSIÈRE
613 rue Sigouin
Gatineau Quebec J8P5H7
CANADA

Invoice N° 12050301 PREPAID

=====

1 (one) set of protection elements « EMF-BIOSHIELD S2 » against the nuisances generated by cathodic screens. The EMF-Bioshield® content is made of rare earth oxide elements and the proportion is an industrial secret under the trademark EMF-Bioshield® from Anox®-Technology.

Price per unit	\$199.00 CAD
Postal Charges	<u>\$ 15.00 CAD</u>
TOTAL INVOICE	<u><u>\$214.00 CAD</u></u>

Total amount in Canadian Dollars **TWO HUNDRED AND FOURTEEN**

Thank you for your order


P A . Jacques SURBECK
Administrateur-Délégué